



LES 40 COULEURS DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS¹ DU LAC PAUL

Au cours des 40 dernières années l'ARLP a accompli sa mission à travers une multitude d'actions, qui méritent qu'on s'y attarde. Voici donc les couleurs de l'ARLP au fil de ses 40 ans de vie. Un texte signé par monsieur Laurent Thouin, résident du lac Paul.

1- L'Association des Résidents du Lac Paul¹ (ARLP) tient un registre de la qualité de l'eau du lac depuis 2004. Chaque été, des membres du comité environnement effectuent des prélèvements de l'eau du lac en divers temps et en divers lieux, pour vérifier la présence de coliformes fécaux permettant ainsi de s'assurer que les activités nautiques peuvent être faites sans risque pour la santé. L'ARLP assume les coûts de ces analyses.

2- L'ARLP est aussi membre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) depuis 2004. D'autres types d'échantillons, aux frais de l'association, sont acheminés au ministère qui les analyse pour établir les niveaux de transparence, de phosphore, de chlorophylle et de carbone dissous. Ces indicateurs permettent de suivre le processus de vieillissement (entropie) du lac et d'identifier les actions protectrices à privilégier.

3- L'ARLP et les volontaires du comité environnement sont aidés par le Conseil Régional en Environnement Laurentides (CREL). Ils réalisent à diverses fréquences pluriannuelles des activités additionnelles comme la mesure de la température de l'eau du lac, sa profondeur et son niveau sur les berges, sa conductivité, son taux de ph, la mesure du périphyton, le taux d'oxygène dissous, l'identification des lieux d'érosion et des lieux d'accumulation de sédiments, etc. Essentiellement, retenons que toutes ces activités permettent d'exercer une vigilance concernant la qualité de l'eau du lac Paul et de préciser les actions à prendre pour la maintenir.

4- L'ARLP est membre du CREL depuis près de dix ans. Leur mission est de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement des Laurentides. De ce fait, l'ARLP bénéficie de leurs conseils, afin de maintenir la qualité de l'eau et de l'environnement du Lac Paul.

5- L'ARLP a procédé à une large consultation et a rédigé un code d'éthique pour les résidents, qui a été révisé en quelques occasions. Depuis l'été 2023, il se nomme « GUIDE DES RÉSIDENTS » et vise à encourager l'harmonie entre les résidents et le respect du milieu naturel. Ce guide est disponible à l'adresse suivante : arlp.ca

6- L'ARLP a financé tout le matériel nécessaire à la construction des supports à embarcations que l'on retrouve aux accès communs au lac, qui ont d'ailleurs été fabriqués par ses membres bénévoles.

¹ L'ARLP a été enregistrée volontairement sous la forme "résidents" avec un "a", qui est aussi correcte selon certains dictionnaires.

7- L'ARLP et les bénévoles du comité environnement, ont participé à un relevé des plantes aquatiques du lac Paul et s'assurent annuellement de la non-présence d'algues bleues et du myriophylle à épi, qui limiteraient sinon empêcheraient la pratique des activités aquatiques à risque pour la santé.

8- L'ARLP a historiquement initié l'ensemencement du lac Paul permettant la pêche à la truite, avant d'être délégué à un comité parallèle, qui en a assumé la gestion jusqu'au début des années 2020.

9- L'ARLP a contribué gratuitement à l'entretien des sentiers au lac Paul jusqu'en 2022. Maintenant, ces sentiers sont la propriété de PLN et sont réservées aux membres du Club de plein air du lac Paul, au coût de 120\$ par année.

10- L'ARLP a appuyé en quelques occasions diverses actions pour un contrôle de la population des castors, afin d'éviter la déforestation des bandes riveraines, grandes protectrices du lac.

11- L'ARLP a financé, construit et installé une clôture empêchant la nidification des bernaches sur la grande plage et de ce fait l'accumulation de leurs excréments, afin que tous puissent jouir du lieu. En 2022, la clôture fut cédée à Premier Lac du Nord (PLN), puisque l'accès à la plage 1 est depuis réservé aux membres du Club de plein air.

12- L'ARLP a défrayé les coûts pour les quais, escaliers, ponceau et divers ouvrages requis pour l'accès et l'usage des quatre accès communs au lac pour les résidents non riverains. Des membres bénévoles ont réalisé l'essentiel de ces travaux.

13- L'ARLP fait actuellement des représentations auprès de la municipalité en vue de l'adoption d'un règlement empêchant l'usage de pesticides et engrais, lesquels nuisent grandement à la qualité de l'eau du lac.

14- Au cours des années, l'ARLP a réalisé ou parrainé de nombreux événements communautaires que ce soient des fêtes de Noël, des repas communautaires, des expositions des résidents artisans ou encore plus récemment les diverses activités des festivités du 40ème en 2024, comme une marche au flambeau, une Fête des Neiges, une grande Tablee des Lac-Pauliens et des Lac-Pauliennes et d'autres en devenir.

15- L'ARLP a maintenu des communications avec les représentants successifs de Premier Lac du Nord (PLN) depuis sa fondation en 1984. PLN est propriétaire et gestionnaire des accès au lac et de vastes terrains adjacents. Cette relation est indispensable afin de protéger le lac et la qualité de vie au lac Paul. Malgré des désaccords sur certains dossiers dont certains encore d'actualité, il y a eu entente et collaboration en de multiples occasions.

16- L'ARLP et la municipalité ont financé en 2017 l'élaboration par le CRE d'un PLAN DIRECTEUR du lac Paul (Plan directeur Lac Paul), ce qui a permis de brosser un portrait et d'établir des constats scientifiques sur l'état de santé du lac, de relever les divers enjeux et problématiques rencontrés et d'identifier des actions à privilégier afin d'améliorer ou de préserver la qualité de l'eau du lac. Ce plan directeur avait été précédé d'une étude en 1997 réalisée par Tony Le sauteur fondateur de Fapel.

17- L'ARLP publie régulièrement son bulletin ENTRE LES BRANCHES visant essentiellement à informer les résidents des bonnes pratiques environnementales. Ce journal a vu le jour dans les années 90 en format papier et était distribué de porte à porte.

18- L'ARLP, en lien avec PLN, a développé une réglementation entourant l'usage du lac, puis a financé et installé des affiches pertinentes sur la grande plage et les quatre autres accès pour les résidents non riverains.

19- L'ARLP a fortement appuyé la municipalité pour l'adoption et l'application d'un règlement concernant les systèmes septiques qui, dans l'éventualité de non-conformité, sont d'importantes sources de pollution.

20- Jusqu'à la fermeture de la rue Hector en 2022, l'ARLP dressait un sapin illuminé au croisement des rues Scraire et Hector pour que l'entrée du lac soit agrémentée par la magie de Noël.

21- L'ARLP a distribué au cours des années plusieurs milliers de plants d'arbre pour favoriser le maintien du boisé sur nos propriétés, ce qui est indispensable pour protéger le lac.

22- L'ARLP tient à chaque année au moins une assemblée générale pour rendre compte de ses réalisations et pour que ses membres puissent définir DÉMOCRATIQUEMENT ses orientations.

23- L'ARLP a financé les tableaux d'affichage se trouvant près des boîtes postales sur Scraire et Pont Bleu qui ont été fabriqués par des bénévoles de l'association. Cela permet aux résidents d'être au courant des projets municipaux et de bénéficier d'informations, principalement à caractère environnemental. De plus, c'est l'ARLP qui a financé les 2 croque-livres du Lac Paul, confectionnés et installés par des bénévoles.

24- L'ARLP a financé le grand Pont de la Chute et les versions antérieures du Pont Gagnon se trouvant sur les sentiers à l'extrémité ouest du lac. Ce sont des membres bénévoles qui l'ont construit avant d'être récupéré et réservé aux membres du Club de plein air en 2022.

25- L'ARLP est membre d'ABRINORD, organisme responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée des eaux dans la région pour en arriver à une meilleure protection des eaux.

26- L'ARLP soutient depuis quelques hivers ses membres bénévoles qui réalisent des pistes de marche et de ski de fond sur le lac et tous les résidents peuvent en bénéficier. Ceci a grandement contribué à mieux traverser la crise de la Covid.

27- L'ARLP maintient des relations étroites avec la direction de la municipalité de Mille-Isles pour travailler conjointement à la protection du lac et de notre environnement.

28- L'ARLP a diffusé, en diverses occasions, des informations sur des projets de développement qui préoccupaient les résidents, par exemple le projet de construction d'écogites, impliquant un changement de zonage à usage commercial ou encore le développement résidentiel sur la rue des Huards, etc.

29- L'ARLP, se fait un devoir de rencontrer année après année et de manière quasi systématique, les nouveaux résidents pour leur souhaiter la bienvenue, les informer et les sensibiliser aux enjeux actuels et aux activités proposées par ses bénévoles.

30- L'ARLP est considérée comme l'association la plus proactive de la municipalité de Mille-Isles et conséquemment, elle est régulièrement consultée par des citoyens ou d'autres associations, militant pour la protection de l'environnement.

31- L'ARLP met gratuitement à la disposition de ses membres de l'équipement, notamment une fendeuse à bois et des abris portatifs pour les événements spéciaux.

32- L'ARLP a soutenu par le passé une majorité de résidents s'opposant à la construction d'une tour cellulaire à proximité de certaines résidences du côté nord. Celle-ci aurait été agressive visuellement pour les résidents riverains du côté sud, sans compter les risques pour la santé.

33- L'ARLP possède depuis l'été 2023 son site Internet dans lequel on retrouve de multiples informations, notamment les informations à caractère environnemental. De plus, elle adresse régulièrement des communiqués à ses membres et parfois même aux résidents non-membres lorsqu'il est question du bien commun.

34- L'ARLP, via son comité environnement en collaboration avec le CRE et la Municipalité, a réalisé au cours des années des relevés détaillés de l'état (caractérisation) de la bande riveraine de tout le lac, pour identifier les zones nécessitant des interventions de protection.

35- L'ARLP a financé plusieurs équipements (par exemple : balançoire, table, sièges) se trouvant sur la grande plage, qui ont été construits par des membres bénévoles. Ces équipements ont été récupérés par le club de plein air en 2022.

36- L'ARLP, en lien avec sa mission, a organisé diverses réunions relativement à des dossiers spéciaux parfois litigieux comme le cas récent des demandes de PLN pour des « Frais d'accès aux chemins privés » et des « Frais d'entretien du barrage ».

37- L'ARLP confie à son comité environnement, qui est partie intégrante de l'association, l'élaboration annuelle d'un plan d'action basé sur le plan directeur et des résultats des diverses analyses et s'assure de sa réalisation.

38- L'ARLP déploie une organisation basée sur un conseil d'administration, élu démocratiquement année après année, sur un comité environnement et d'autres comités ad hoc. Les actions de ces comités sont nombreuses : réunions, formations, déplacements, corvées, temps de recherche, d'étude et de consultation, auxquels chacun participe sans aucune compensation financière.

39- L'ARLP et ses dévoué.es trésoriers.es nommé.es successivement ont toujours su effectuer une gestion financière responsable, ce qui a permis de limiter le coût d'adhésion annuel à l'association à 50\$ et ce, depuis plus de 10 ans.

40- Enfin, l'ARLP assume fièrement une des grandes réalisations, celle d'avoir entretenu l'esprit communautaire encourageant le bénévolat, l'entraide et les initiatives des résident.es. Tout au long de ces quarante années d'existence, des dizaines et des dizaines de résident.es se sont engagé.es pour le bien-être de la communauté et du milieu naturel.

Voilà ces 40 réalisations sont autant de raisons de soutenir l'association et d'en devenir membre si ce n'est déjà fait.

Sur ce, longue vie et merci à notre ARLP!
Laurent Thouin, résident.

